

États financiers semestriels

Portefeuilles BMO privé

30 juin 2025

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS PAR LES AUDITEURS

BMO Gestion privée de placements inc., le gestionnaire du Portefeuille, nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Portefeuille. En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières (le « Règlement 81-106 »), si les auditeurs n'ont pas effectué l'examen des états financiers semestriels, un avis accompagnant les états financiers doit en faire état.

Les auditeurs indépendants du Portefeuille n'ont pas examiné ces états financiers semestriels conformément aux normes établies par l'organisation Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	6 301	1 641
Placements		
Actifs financiers non dérivés	473 397	479 800
Montant à recevoir pour la vente de placements	902	—
Souscriptions à recevoir	183	145
Dividendes à recevoir	547	488
Distributions à recevoir des fiducies de placement	23	22
Total de l'actif	481 353	482 096
Passif		
Passif courant		
Rachats à payer	83	72
Charges à payer	59	62
Total du passif	142	134
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	481 211	481 962
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	102,29 \$	93,98 \$

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus		
Revenus d'intérêts	325	425
Revenus de dividendes	3 114	3 780
Distributions provenant des fiducies de placement	218	43
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Gain net réalisé	34 202	7 774
Variation de la plus-value latente	2 490	6 690
Gain net sur la juste valeur des placements et dérivés	40 349	18 712
Prêt de titres (note 8)	118	47
(Perte) gain de change	(120)	9
Total des autres (pertes) revenus	(2)	56
Total des revenus	40 347	18 768
Charges		
Honoraires de sous-conseillers	260	243
Honoraires d'audit	2	2
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Retenues d'impôts	6	1
Droits de garde	6	5
Frais d'intérêts	0	1
Frais juridiques et frais de dépôt	15	17
Frais de service aux porteurs de parts	153	138
Frais d'imprimerie et de papeterie	3	3
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	545	482
Charges d'exploitation absorbées par le gestionnaire	(259)	(243)
Total des charges	732	650
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 615	18 118
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)	7,92	3,73

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	481 962	420 747
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 615	18 118
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	18 051	38 252
Rachat de parts rachetables	(58 417)	(39 279)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(40 366)	(1 027)
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(751)	17 091
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	481 211	437 838

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 615	18 118
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	117	(6)
Gain net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(34 202)	(7 774)
Variation de la plus-value latente sur les placements et les dérivés	(2 490)	(6 690)
Augmentation des dividendes à recevoir	(59)	(68)
(Augmentation) diminution des distributions à recevoir des fiducies de placement	(1)	25
(Diminution) augmentation des charges à payer	(3)	3
Distributions reçues sous forme de remboursement de capital	161	198
Achats de placements	(145 293)	(170 432)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	187 325	168 892
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	45 170	2 266
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	18 013	38 546
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(58 406)	(39 269)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(40 393)	(723)
(Perte) gain de change sur la trésorerie	(117)	6
Augmentation nette de la trésorerie	4 777	1 543
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 641	1 534
Trésorerie à la clôture de la période	6 301	3 083
Information supplémentaire		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	325	425
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	3 055	3 712
Distributions provenant des fiducies de placement, déduction faite des retenues d'impôts*	378	266
Frais d'intérêts payés*	0	1

* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Titres	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Titres du marché monétaire — 5,2 %			
<i>Fédéral — 5,2 %</i>			
Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,645 %, 10 sept. 2025	22 000	21 860	21 887
Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,644 %, 24 sept. 2025	3 000	2 980	2 981
		24 840	24 868
Total des titres du marché monétaire — 5,2 %		24 840	24 868

Titres	Nombre d'actions ou de parts	Coût+ (\$)	Juste valeur (\$)
Actions			
<i>Consommation discrétionnaire — 4,0 %</i>			
Pet Valu Holdings Ltd.	589 200	16 995	19 461
		16 995	19 461
<i>Énergie — 15,0 %</i>			
Mattr Corp.	761 659	12 395	9 147
NG Energy International Corp.	14 996 800	15 398	13 047
North American Construction Group Ltd.	1 064 328	23 211	23 192
TerraVest Industries Inc.	73 400	6 834	12 412
Topaz Energy Corp.	311 800	6 849	8 001
Valeura Energy Inc.	907 050	4 459	6 504
		69 146	72 303
<i>Produits financiers — 15,0 %</i>			
Centres hypothécaires Dominion Inc.	859 000	6 529	7 611
goeasy Ltd.	129 700	20 122	21 774
Propel Holdings Inc.	423 100	11 134	16 010
Trisura Group Ltd.	607 700	14 052	26 909
		51 837	72 304
<i>Soins de santé — 2,2 %</i>			
DRI Healthcare Trust	788 600	9 307	10 520
		9 307	10 520
<i>Industrie — 17,0 %</i>			
Black Diamond Group Limited	6 838	65	68
Boyd Group Services Inc.	36 700	7 764	7 850
Cargojet Inc.	102 480	10 825	9 718
DATA Communications Management Corp.	3 858 600	11 528	7 100
Element Fleet Management Corp.	359 800	4 867	12 273
GDI Services aux immeubles inc.	481 635	19 381	15 263
Hammond Power Solutions Inc., catégorie A	49 400	3 586	6 196
Zedcor Inc.	5 681 200	8 846	23 236
		66 862	81 704

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Titres (suite)	Nombre d'actions ou de parts	Coût+ (\$)	Juste valeur (\$)
<i>Technologies de l'information — 6,6 %</i>			
Coveo Solutions Inc.	1 603 679	12 577	12 332
Docebo Inc.	263 248	12 373	10 391
Lumine Group Inc.	185 600	3 219	8 877
		28 169	31 600
<i>Matériaux — 23,6 %</i>			
Atex Resources Inc.	4 394 200	6 456	9 887
Atlas Engineered Products Ltd.	5 057 500	6 746	4 602
Aya Or & Argent Inc.	629 706	6 503	7 714
CVW CleanTech Inc.	6 339 456	5 584	6 023
Equinox Gold Corp.	750 169	5 293	5 896
Foran Mining Corporation	4 413 512	16 294	13 461
G Mining Ventures Corp.	446 700	5 695	7 942
K92 Mining Inc.	1 002 600	7 111	15 400
Lithium Ionic Corp.	7 734 900	10 267	4 486
Lithium Ionic Corp., bons de souscription, 7 déc. 2025*	753 950	—	11
Orla Mining Ltd.	378 900	1 554	5 184
Prime Mining Corp.	6 118 701	10 471	13 094
Southern Cross Gold Consolidated Ltd.	2 454 539	8 215	15 758
Southern Cross Gold Consolidated Ltd, actions temporairement inaccessibles, 15 sept. 2025*	511 500	2 302	3 201
SUA Holdings Limited	6 924 700	—	693
		92 491	113 352
<i>Immobilier — 6,2 %</i>			
Colliers International Group Inc.	42 400	4 397	7 554
Flagship Communities REIT	329 050	6 877	7 983
Parkit Enterprise Inc.	13 913 500	11 916	7 722
StorageVault Canada Inc.	1 668 285	4 849	6 823
		28 039	30 082
<i>Services collectifs — 3,6 %</i>			
Polaris Renewable Energy Inc.	1 430 000	22 685	17 203
		22 685	17 203
Total des actions — 93,2 %		385 531	448 529
Total du portefeuille de placements — 98,4 %		410 371	473 397
Autres actifs, moins les passifs — 1,6 %			7 814
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES — 100,0 %			481 211

⁺ Le cas échéant, les distributions considérées comme des remboursements de capital servent à réduire le prix de base rajusté des titres correspondants.

* Ces titres ne sont pas cotés et ils sont évalués au moyen de techniques d'évaluation (note 3).

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
30 juin 2025

1. Le Portefeuille

Le Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes (le « Portefeuille ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué en fiducie selon les lois de la province d'Ontario, régi par une déclaration de fiducie dont la plus récente mise à jour date du 8 juillet 2016. BMO Gestion privée de placements inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire du Portefeuille. L'adresse du siège social du Portefeuille est le 1 First Canadian Place, 41st Floor, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes de chacun des Portefeuilles sont en date du 30 juin 2025 et du 31 décembre 2024. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les périodes closes le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 6 août 2025.

Ces états financiers doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels au 31 décembre 2024, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris des instruments financiers dérivés) mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations présentées dans les états financiers en introduisant de nouvelles prescriptions, qui comprennent de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux obligatoires dans l'état du résultat global et des indications plus pertinentes sur la manière d'organiser les informations. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme entre en vigueur pour les

exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. Le gestionnaire est en train d'évaluer l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers englobent les actifs financiers et passifs financiers, notamment les actions et les titres de créance, les fonds d'investissement et les instruments dérivés. Ces placements font partie d'un groupe d'instruments financiers gérés conformément à la stratégie de placement du Portefeuille et évalués à la juste valeur.

Le Portefeuille classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Un instrument financier est comptabilisé lorsque le Portefeuille devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie de l'instrument a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par le Portefeuille. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements et dérivés sont ensuite évalués à la JVRN, et toute variation de la juste valeur est constatée à l'état du résultat global à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les parts rachetables en circulation du Portefeuille, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, ouvrent droit à une obligation contractuelle de distribution annuelle, par le Portefeuille, de tout revenu net et de gains en capital nets réalisés. Cette distribution annuelle peut être versée en espèces au gré du porteur de parts; l'option de rachat permanente n'est donc pas la seule obligation contractuelle relative aux parts rachetables. Par conséquent, les parts du Portefeuille ne répondent pas aux critères de classement à titre de capitaux propres. Les obligations du Portefeuille relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille, qui sont présentés séparément à l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la cession sont calculés en fonction du coût des placements.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des actions négociées dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières, des placements à court terme et des autres titres de créance correspond au dernier cours ou au cours de clôture, ou tout autre cours lorsque ce dernier se situe dans l'écart acheteur-vendeur.

Les parts de fonds communs de placement détenues à titre de placements sont évaluées à leur valeur liquidative à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto), car ces valeurs peuvent être obtenues plus aisément et plus régulièrement.

Le Portefeuille peut conclure, directement ou indirectement, des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. La juste valeur des contrats de change à terme conclus par le Portefeuille correspond à l'écart entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Les contrats à terme normalisés sont des ententes financières visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix fixé d'avance et à une date future

prédéterminée. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui découlerait du dénouement de la position à la date d'évaluation. La variation de la valeur à chaque date d'évaluation est constatée à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Des bons du Trésor ou des liquidités sont détenus à titre de marge pour les contrats à terme normalisés.

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le Portefeuille, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Portefeuille reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le Portefeuille conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le Portefeuille, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Portefeuille verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global.

Les bons de souscription non cotés, le cas échéant, sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription.

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociés en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent généralement les montants à recevoir pour la vente de placements, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir des fiducies de placement, les achats de placements à payer, les rachats à payer, les distributions à verser et les charges à payer. Ces actifs financiers et passifs financiers sont, par nature, à court terme et sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Une filiale est une entité dont le Portefeuille détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le Portefeuille est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est une entité établie en vertu d'un accord par lequel le Portefeuille exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Portefeuille exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le Portefeuille détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été classées comme étant à la JVRN.

Entités structurées non consolidées

Le gestionnaire a déterminé que les fonds d'investissement dans lesquels le Portefeuille peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

Le Portefeuille peut investir dans des fonds d'investissement dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds d'investissement au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont créés à partir de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le Portefeuille ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que son placement dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du Portefeuille dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le Portefeuille a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de positions pour lesquelles il n'y a aucun droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation, ou il y a un droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le Portefeuille n'a pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. Le Portefeuille n'était partie à aucune convention cadre de compensation pendant les périodes présentées.

Constatation des revenus

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt nominaux des placements portant intérêt.

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté dans les revenus d'intérêts à l'état du résultat global. Si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le Portefeuille reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

Conversion de devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Portefeuille, au cours du change en vigueur à la fin de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes)

de change réalisés et latents sur les opérations de placement sont comptabilisés respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change réalisés et latents se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes, s'il y a lieu, figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

Prêt de titres

Un Portefeuille peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec BNY Mellon (l'« agent chargé du prêt de titres »). La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Portefeuille ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le Portefeuille reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du Portefeuille indemnisent entièrement ce dernier advenant tout défaut d'un emprunteur.

Pour les Portefeuilles participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que l'information sur le revenu du Portefeuille tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8, le cas échéant.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

Pénalité pour négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Portefeuille peut, à la seule discrétion du gestionnaire, imposer une pénalité pour négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Portefeuille et est constatée à titre de « Pénalité pour négociation à court terme » à l'état du résultat global.

Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part », qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Impôts

Le Portefeuille répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net imposable du Portefeuille et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts à titre de distributions, de manière à ce que le Portefeuille n'ait aucun impôt à payer. Le gestionnaire a donc déterminé, en substance, que le Portefeuille n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Certains pays peuvent assujettir le Portefeuille à des impôts sur les revenus de placement et les gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus vraisemblable d'évaluation d'un passif d'impôts incertain aux fins de l'impôt étranger sur les gains en capital. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts étrangers s'y rattachant, ou l'impôt estimé sur les gains en capital, sont présentées dans l'état du résultat global et le passif d'impôt est inclus dans les passifs à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt à payer dans le pays étranger.

Fusions de portefeuilles

Le gestionnaire utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des fusions de portefeuilles. Selon cette méthode, un des Portefeuilles est le portefeuille acquéreur et est appelé « portefeuille maintenu », et l'autre Portefeuille visé par la fusion est appelé « portefeuille abandonné ». Pour déterminer l'acquéreur, le gestionnaire examine des facteurs comme la comparaison de la valeur liquidative relative des portefeuilles et prend en compte certains facteurs comme le maintien des conseillers en placement, des objectifs et pratiques de placement, du type de portefeuille et des frais de gestion et autres charges. Le cas échéant, se reporter à la note 8 pour plus de précisions sur les fusions de portefeuilles.

4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du Portefeuille avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire lors de la préparation des états financiers du Portefeuille.

Jugements comptables :

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts du Portefeuille sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le Portefeuille investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du Portefeuille est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Portefeuille.

Classement et évaluation du portefeuille de placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Portefeuille, le gestionnaire est tenu d'évaluer le modèle économique que suit le Portefeuille pour la gestion de ses instruments financiers. Le gestionnaire est aussi tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Portefeuille, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'ensemble des actifs et passifs financiers et à la méthode d'évaluation de la performance à la juste valeur. Il estime que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour le portefeuille de placements du Portefeuille. La perception du capital et des intérêts est secondaire au modèle économique du Fonds.

Estimations comptables :

Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

du Portefeuille sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le Portefeuille peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du Portefeuille sont classées à titre de passifs financiers. Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du Portefeuille. Le Portefeuille est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le Portefeuille n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectif et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le Portefeuille s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer les demandes de rachat, et augmente au besoin ces liquidités en effectuant des emprunts à court terme ou en vendant des placements.

Les parts rachetables du Portefeuille sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part à toute date d'évaluation. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part est calculée en divisant la valeur liquidative du Portefeuille, soit la juste valeur totale des actifs moins les passifs, par le nombre total de parts du Portefeuille en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux normes IFRS de comptabilité et peut différer de la valeur liquidative du Portefeuille. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

6. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante du Portefeuille, notamment la gestion du portefeuille de placements, de même que la prestation de services d'administration, tels que les services d'évaluation, la comptabilité et la tenue des registres des porteurs de parts. Il peut assurer lui-même ces services ou conclure des ententes avec des tiers à cet égard. Le gestionnaire ne touche aucune rémunération du Portefeuille pour ses services. Les porteurs de parts paient plutôt des frais de gestion de placements directement à la Société de fiducie BMO et au gestionnaire, comme convenu par les porteurs de parts, la Société de fiducie BMO et le gestionnaire.

b) Frais de service aux porteurs de parts, honoraires de sous-conseillers et autres coûts de transactions du portefeuille

Des membres du groupe du gestionnaire fournissent des services au Portefeuille. Les charges engagées pour l'administration du Portefeuille ont été payées à la Société de fiducie BMO (le « fiduciaire ») et à BMO Gestion d'actifs inc. (l'« agent chargé de la tenue des registres ») et ont été facturées au Portefeuille. Ces frais sont inclus dans le poste « Frais de service aux porteurs de parts » à l'état du résultat global.

Les sous-conseillers (y compris les membres du groupe du gestionnaire, le cas échéant) embauchés par le gestionnaire offrent des conseils et prennent des décisions en matière de placement pour le portefeuille de placements du Portefeuille. Pour ces services, les sous-conseillers sont rémunérés mensuellement par le gestionnaire au nom du Portefeuille. Ces honoraires sont inclus dans le poste « Honoraires de sous-conseillers » à l'état du résultat global. Les honoraires des sous-conseillers inférieurs ou correspondants à 0,15 % de la valeur liquidative du Portefeuille sont absorbés par le gestionnaire.

c) Charges du portefeuille

De plus, le Portefeuille paie directement certaines charges d'exploitation, notamment la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant (CEI) et celles de tout conseiller juridique indépendant ou d'autres conseillers employés par le CEI, les coûts des programmes d'orientation et de formation continue des membres du CEI et les coûts et dépenses associés aux réunions du CEI.

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

d) Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

Le Portefeuille peut exécuter des opérations avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, ou par l'entremise de celui-ci, dans le cadre d'ententes de courtage standard et aux prix du marché. Les frais sont inclus dans le poste « Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille » à l'état du résultat global. Se reporter à la note 8 pour connaître les frais relatifs aux parties liées imputés au Portefeuille pendant les périodes closes les 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

e) Autres opérations avec des parties liées

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du Portefeuille, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec ou mettant en cause des filiales et des membres du groupe de Banque de Montréal, y compris, sans s'y limiter, BMO Asset Management Corp., BMO Gestion d'actifs inc., BMO Investissements Inc., BMO Ligne d'action Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Société de fiducie BMO ou d'autres fonds d'investissement offerts par des membres du groupe de la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres auprès ou par l'entremise des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, la conclusion d'instruments dérivés dont la contrepartie est une filiale ou un membre du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'autres fonds d'investissement offerts par des membres du groupe de la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Portefeuille est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et le segment de marché. Le processus de gestion des risques du Portefeuille décrit les moyens utilisés pour assurer la conformité aux directives en matière de placement.

Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Portefeuille en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Portefeuille et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

Lorsque le Portefeuille investit dans d'autres fonds d'investissement, il peut être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ce ou ces fonds d'investissement, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds d'investissement est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur le risque inhérent aux fonds d'investissement.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Portefeuille varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Portefeuille au moment de l'établissement de la juste valeur. Le Portefeuille peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change ou pour s'exposer à des devises. Selon IFRS 7, l'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est une composante du risque de prix et non du risque de change. Toutefois, le gestionnaire surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises. L'exposition du Portefeuille au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du Portefeuille portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Portefeuille est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débentures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Portefeuille au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Portefeuille à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

lesquels une cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du Portefeuille afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Portefeuille.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du Portefeuille sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Portefeuille au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Portefeuille doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Portefeuille se trouve principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie et dans les autres passifs. Le Portefeuille investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le Portefeuille peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

8. Information spécifique au Portefeuille

a) Information sur le Portefeuille et évolution des parts

Le Portefeuille est entré en activité le 15 mai 1997.

Le nombre de parts émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	30 juin 2025	30 juin 2024
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	5 129	4 840
Émises contre trésorerie	193	423
Rachetées durant la période	(618)	(433)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	4 704	4 830

b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Portefeuille et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024, se calcule comme suit :

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 615	18 118
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	5 004	4 855
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	7,92	3,73

d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée le 15 décembre 2024, il n'y avait aucun report de perte en capital ou de perte autre qu'en capital.

e) Opérations avec des parties liées

Services aux porteurs de parts

Les frais à payer aux parties liées pour les services aux porteurs de parts sont les suivants :

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Services aux porteurs de parts (\$)	89	82

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (excluant les coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les sommes versées à des parties liées du gestionnaire relativement à des services de courtage offerts au Portefeuille pour les périodes considérées sont les suivantes :

Périodes closes les	30 juin 2025	30 juin 2024
Total des commissions de courtage versées (\$)	545	482
Total des commissions de courtage versées aux parties liées (\$)	6	19

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des « accords de paiement indirect » s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Selon ce qui a pu raisonnablement être établi, aucun montant au titre des accords de paiement indirect n'a été versé ou n'était dû aux courtiers par le Portefeuille pour les périodes considérées.

f) Risques liés aux instruments financiers

Le Portefeuille a pour objectif de placement d'obtenir une croissance à long terme du capital supérieure à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations qui sont inscrites à la cote de bourses canadiennes.

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Portefeuille n'a eu lieu au cours de la période.

Risque de change

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Portefeuille était peu exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Portefeuille était peu exposé au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de marché

Le Portefeuille est très exposé à l'autre risque de marché du fait de ses placements dans des actions. Selon la corrélation historique entre le rendement du Portefeuille et le rendement de son indice de référence, si l'indice BMO Capital Markets Small Cap Index avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Portefeuille aurait augmenté ou diminué de 34 406 \$ (33 049 \$ au 31 décembre 2024). La corrélation historique n'est pas

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

(non audité)

Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 juin 2025

représentative de la corrélation future. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Portefeuille était peu exposé au risque de crédit.

Prêt de titres

Une partie de l'actif du Portefeuille était consacrée à des opérations de prêt de titres au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, comme suit :

	Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie de prêt (\$)
30 juin 2025	23 751	25 250
31 décembre 2024	—	—

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 :

Périodes closes les	30 juin 2025		30 juin 2024	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	155	100,0	67	100,0
Retenues d'impôts	5	3,5	1	1,1
	150	96,5	69	98,9
Paiement aux agents chargés du prêt de titres	37	24,1	20	29,7
Revenu net tiré du prêt de titres*	113	72,4	46	69,2

* Le montant comptabilisé à l'état du résultat global comprend les retenues d'impôts, lesquelles s'établissaient à 5 \$ (1 \$ au 30 juin 2024).

Risque de concentration

Le risque de concentration du Portefeuille est résumé dans le tableau ci-après.

Aux	30 juin 2025	31 déc. 2024
Titres du marché monétaire		
Fédéral	5,2 %	4,5 %
Actions		
Consommation discrétionnaire	4,0 %	4,1 %
Énergie	15,0 %	16,5 %
Produits financiers	15,0 %	13,2 %
Soins de santé	2,2 %	5,3 %
Industrie	17,0 %	17,9 %
Technologies de l'information	6,6 %	6,1 %
Matériaux	23,6 %	21,1 %
Immobilier	6,2 %	7,0 %
Services collectifs	3,6 %	3,9 %
Autres actifs, moins les passifs		
	1,6 %	0,4 %
	100,0 %	100,0 %

g) Hiérarchie des justes valeurs

Le Portefeuille classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 30 juin 2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créance	24 868	—	—	24 868
Actions	444 624	3 212	693	448 529
Total	469 492	3 212	693	473 397

Au 31 déc. 2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créance	—	21 334	—	21 334
Actions	450 333	8 133	—	458 466
Total	450 333	29 467	—	479 800

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux durant les périodes.

Gestionnaire

BMO Gestion privée
de placements inc.
1 First Canadian Place
100 King Street West, 41st Floor
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Fiduciaire

Société de fiducie BMO
1 First Canadian Place
100 King Street West, 41st Floor
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Auditeur indépendant

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower
18 York Street, Suite 2500
Toronto (Ontario) M5J 0B2

BMO Gestion privée est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offre des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

www.bmo.com/gestionprivee

Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au 1 855 852-1026